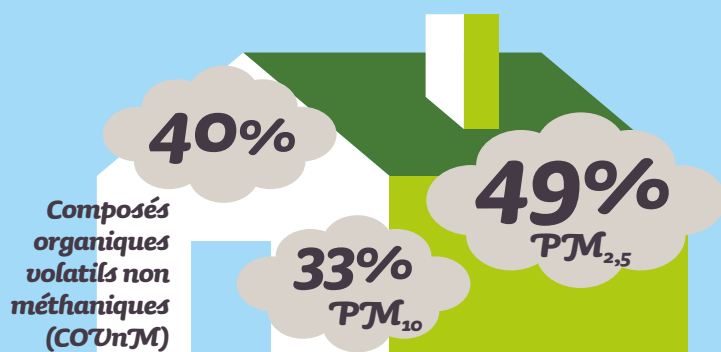


# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS du secteur résidentiel

**Le secteur domestique est la première source d'émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVnM) et de particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>.**

## Poids du secteur résidentiel dans les émissions primaires de chaque polluant



(Source : Secten 2015 - Émissions 2013)

## Ça chauffe !

Environ **90%** des émissions de particules du secteur résidentiel sont liées au chauffage. Cela explique en partie les épisodes de pollution aux particules qui interviennent en hiver.



## LES SOLUTIONS

### Agir sur les appareils de chauffage domestique



En remplaçant les appareils de chauffage à bois par de nouveaux appareils et en renforçant les exigences des nouveaux appareils. Depuis 2000, le label **Flamme verte** promeut l'utilisation d'appareils de chauffage au bois répondant aux normes de performance énergétique et de limitation des émissions polluantes.



#### Sur le terrain

Les particuliers peuvent bénéficier :

- d'un crédit d'impôt ;
- d'une prime exceptionnelle pour les travaux de rénovation lourde de leur logement ;
- d'aides à la conversion des vieux appareils de chauffage au bois dans certaines zones.

### Faire respecter le principe d'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

Les déchets verts, issus de la tonte de la pelouse, de la taille des haies et arbustes, doivent être pris en charge par la commune. Il est interdit de les brûler à l'air libre. Les particuliers peuvent emmener leur déchets verts à la **déchèterie** ou dans des broyeurs à végétaux.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



### Jusqu'à 30 fois moins

d'émissions de PM<sub>10</sub>, c'est le gain en émissions que permet un insert avec label Flamme verte 5 étoiles par rapport à un foyer ouvert. Un foyer ouvert consomme 7 fois plus de bois qu'un foyer performant.

## 6 000 kilomètres

parcourus avec un véhicule diesel récent émet autant de particules que de brûler 50 kilos de végétaux dans son jardin.